

de 1816

P. Mémories

À Octave

Sacré

L'an mil huit cent soixante deux
 le 18 Novembre à trois heures
 du soir.

Par devant nous Joseph
 Claviers Notaire, ordinaire au manoir de la
 Commune de Saint Pierre et de
 Jean Baptiste, délégué aux fonctions d'Officier de
 l'état civil par arrêté du maire en date
 du 10 Avril dernier.

Sont comparus dans
 notre maison Commune le Pierre
 Delmont, (Jean Baptiste Léon
 Dufail, propriétaire domicilié en cette ville rue de
 Marie, la Consolateur fort N° 1 à Saint Pierre le Bourg
 Courbe, âgé de mil huit cent trente sept, ainsi qu'il résulte
 de son acte de naissance inscrit sur nos
 registres de l'état civil le 10 Août 1807, fils
 de Pierre et de Catherine de Pierre Jean Baptiste
 Delmont, propriétaire
 Membre du Conseil Général de la Martinique
 âgé de cinquante cinq ans, domicilié en cette ville, et
 de Marie Philogone Marguerite
 Dermaire, décédée à Saint Pierre le premier
 Février mil huit cent soixante cinq, suivant
 acte inscrit sur nos registres de l'état civil le
 même jour sous le N° 157. Le futur époux
 procédant du consentement et en présence

M^{rs} Sieur Son pere D'Une Part Et la
 Demoiselle Dufail Crearie Laune
 Saturnin. Sans profession demeurée en
 cette ville avec des Bons Enfants fort Me à Saint
 Pierre le dix huit Fevrier Mil huit cent cinquante
 cinq, ainsi qu'il résulte de son acte de mariage
 inscrit sur nos registres de l'état civil le premier
 Mars suivant sous le N. 267, entre messieurs
 lepteur de Dierx Helix Alcide Dufail
 de son vivant négociant et propriétaire de cette
 ville le premier Fevrier Mil huit cent cinquante
 deux et inscrit sur nos registres de l'état civil le lendemain
 sous le N. 163 et de Madame Marie Adelaïde
 Morlot, de veidés aussi en cette ville le treize
 Fevrier Mil huit cent cinquante huit et inscrite à l'état
 civil le lendemain sous le N. 251. La même
 future épouse procédant du Consentement d'un
 Conseil de Paroisse et assistée de son
 tuteur le Sieur Marie Felice Dumus Dufail
 négociant et propriétaire âgé de trente ans demeuré
 en cette ville, suivant acte dressé par le juge de
 paix du Canton de Saint Pierre fort le onze
 Novembre mil huit cent cinquante deux enregistré
 le quatorze du même mois, folio Soixante deux.

Verso, Case première au droit d'un franc un quart
 centimes. D'Autre Part. Des quels actes
 et de ces choses au nombre de Dix expéditions
 légalement en forme nous ont été représentés et
 nous en sommes assurés à Celles de nos registres à
 déposer au greffe du Tribunal de première
 instance de Saint Pierre après avoir été signés
 et paraphés des futurs époux et de leurs
 ayants droit nous ont requis de procéder à la
 célébration du mariage par eux et dont les publi-
 cations ont été faites devant la principale porte
 de notre maison commune les dimanches
 dix et dix sept Novembre courant à huit

heures du matin. Aucune opposition au dit
mariage ne nous eussent été signifiée, nous eussent droit
à leur réquisition après avoir donné lecture de
toutes les pièces sus mentionnées et des chapitres
Six et Sept du Code Civil intitulé Du mariage

Les dits futurs époux interpellés conformément
à la loi du dix-huit cent quarante
nous ont déclaré qu'ils ont fait un Contrat de
mariage, le dix-huitième Novembre courant
par M^r. Louis Guéde Riffard et son épouse
notaires à Saint-Denis, nous ont fait un certificat qui
nous a été remis

En conséquence

nous leur avons demandé s'ils voudraient se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement avons déclaré et
déclarons au nom de la loi que le D^r Pierre

Delmont, Jean Baptiste
Léon, et la Demoiselle Dufail
Drearié Laure Saturnin, sont
unis par le mariage.

De tout ce que
dessus avons dressé acte publique
ment et en présence N^o de D^r Jean
Joseph Remy Veris, Docteur
en Médecine, Membre du Conseil
Privé de la Martinique, âgé de cinquante
Neuf ans, 2^e de D^r Louis Théodore
Knight, Négociant et Propriétaire
âgé de cinquante ans, 3^e de D^r Jean
Antoine Félix Vinet,
Négociant et Propriétaire âgé de

quarante-huit ans. Ces trois
premiers témoins, nos parents, mais
amis des époux, et 4^e de D^r Louis
Ernest Rigobert Saint
Yves, Négociant âgé de trente-neuf ans
beau-frère de l'époux, tous quatre
domiciliés à Saint-Denis lesquels

ont été choisis par les parties contractantes
Les époux, le père de l'époux, le
tuteur de l'épouse et les quatre témoins
ont signé avec nous le présent acte
de Mariage dans lequel se trouve
noté tout ce qui suit.

L'acte porte
L'anne Dufail L. Dubout

J.B. Dubout
L. Knight
Ch. de St. V. Saint
Kempster

~~Acte de mariage~~
L'acte porte
L'anne Dufail L. Dubout

1817

1817